

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 février 2018

**Rapporteur :
Monsieur Dominique
SCOARNEC**

N° 20

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 15/02/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/02/2018 (accusé de réception du 14/02/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de servitude ENEDIS
entre les lieux-dits Coat Olier et Kerroué par la voie Romaine**

Afin d'assurer l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique entre les lieux-dits Coat Olier et Kerroué par la voie Romaine, la ville de Quimper consent à titre gratuit, au profit d'ENEDIS une servitude de passage de canalisation sur une parcelle communale.

Afin de pouvoir procéder à des travaux de restructuration du réseau électrique moyenne tension, la ville de Quimper autorise au profit d'ENEDIS :

- l'installation d'un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires sur la parcelle cadastrée ZY sous le numéro 208 située entre les lieux-dits Coat Olier et Kerroué.

Aux termes de cette convention, les frais sont supportés par ENEDIS.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer les conventions et l'acte notarié à intervenir.